



## Prélèvement sur frais de déplacement

Par **j85140**, le **19/07/2018** à **18:36**

Bonjour,

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Mon problème est le suivant: le 1er juin dernier j'ai acheté un camion de la boîte à mon patron pour 1000 €, celui ci me devait des sous donc nous sommes tombé d'accord pour dire que sa dette envers moi était effacé et j'ai récupéré le camion (on a rayé la carte grise et fait les papiers nécessaires à la vente).

Seulement voilà, ce mois ci mon patron ne m'a pas versé mes frais de déplacement, j'ai patienté, et aujourd'hui j'apprend que rien ne me sera versé car c'est pour payé le camion déjà en ma possession car désormais il en veut 1600€!

A t il le droit de faire cela? Quel recours puis-je avoir pour récupérer mon argent? Un véhicule n'est il pas déclaré payé dès lors que le certificat de cession est signé?

Ce soir il me menace en disant que si je suis pas content il me rembourse et je lui rend le camion sauf que désormais c'est mon camion!?!

Pareil, le mois dernier j'ai eu un accident au travail et il m'a déclaré en maladie auprès de la cpam et je n'ai toujours pas été indemnisé...

Cordialement.

Par **Lag0**, le **20/07/2018** à **08:05**

[citation]car désormais il en veut 1600€! [/citation]

Bonjour,

Je suppose que vous avez pris soin de rédiger conjointement un acte de vente où apparaît

bien le prix de 1000€, donc aucun problème...

Par **j85140**, le **20/07/2018** à **10:52**

Lag0 merci de votre réponse mais non nous n'avons pas rédigé d'acte de vente avec le prix.

Par **Lag0**, le **20/07/2018** à **13:45**

Grosse erreur, on ne vend ni n'achète pas un véhicule sans rédiger un tel contrat.  
Le certificat de cession ne suffit pas, justement de par le fait qu'il n'indique pas le prix de vente !